



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Satellites

Question écrite n° 1017

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le ministre de la recherche et de la technologie sur la mission du futur satellite ERS 1. Ce satellite qui doit etre lance en 1990 etudiera notamment les oceans, les marees, la vitesse et la direction des vents, la nature des eaux de surface, etc. en fournissant un nombre tres important d'informations oceanologiques. Il lui demande si les departements d'outre-mer, et en particulier la Reunion, seront associes a ce projet dont la realisation a ete confiee a l'IFREMER, le CNES et la meteorologie nationale.

Texte de la réponse

Reponse. - Le satellite ERS 1 est un programme de l'Agence spatiale europeenne (ASE). Il est du ressort de l'ASE d'en definir la mission, la realisation et la programmation. L'ensemble de ce programme comporte trois volets : espace (satellite et capteurs embarques), mer (reseaux de mesures dans l'ocean lui-meme) et sol (reception, archivage et traitement des donnees a terre). L'honorable parlementaire semble par ailleurs faire allusion a une partie de ce programme dont la realisation a ete confiee a des organismes et a une administration francaise, l'IFREMER, le CNES et la direction de la meteorologie nationale suite a un appel d'offres lance par l'ASE : il s'agit du CERSAT (centre ERS 1 d'archivage et de traitement) dont la construction est en cours a Brest pour etre operationnel des le lancement de ERS 1 en 1990. Il va de soi que les institutions francaises (organismes ou regions y compris les DOM-TOM) pourront faire appel aux produits delivres par le CERSAT au meme titre que tous les autres pays de la Communaute europeenne. En ce qui concerne la Reunion, le CREDIS (centre reunionnais d'exploitation des donnees et images satellitaires) de l'ORSTOM devrait etre en mesure de traiter les donnees archivees au CERSAT.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1017

Rubrique : Espace

Ministère interrogé : recherche et technologie

Ministère attributaire : recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2236